

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 01 mai 2023

**Le Commissaire aux comptes
FATHI SAIDI**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>164 957 279</u>	<u>199 874 611</u>	<u>169 991 314</u>
Obligations et valeurs assimilées		154 432 487	189 736 029	160 138 781
Titres OPCVM		10 524 792	10 138 582	9 852 533
Placements monétaires et disponibilités		<u>46 641 672</u>	<u>36 681 588</u>	<u>40 263 699</u>
Placements monétaires	5	27 273 244	16 741 271	17 995 934
Disponibilités		19 368 427	19 940 317	22 267 765
Créances d'exploitation	6	<u>108 604</u>	<u>246 326</u>	<u>99 866</u>
TOTAL ACTIF		<u>211 707 554</u>	<u>236 802 526</u>	<u>210 354 879</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	344 862	383 139	396 777
Autres créditeurs divers	8	33 192	53 548	26 936
TOTAL PASSIF		<u>378 055</u>	<u>436 687</u>	<u>423 713</u>
ACTIF NET				
Capital	9	197 523 898	221 815 639	198 860 669
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 983 549	11 886 261	1 548
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 822 053	2 663 938	11 068 949
ACTIF NET		<u>211 329 500</u>	<u>236 365 839</u>	<u>209 931 166</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>211 707 554</u>	<u>236 802 526</u>	<u>210 354 879</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Not e</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 435 491	2 724 056	11 347 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 435 491	2 724 056	11 347 452
Revenus des placements monétaires	11	790 207	583 053	2 571 158
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 225 698	3 307 109	13 918 610
Charges de gestion des placements	12	(295 661)	(330 490)	(1 287 267)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 930 037	2 976 619	12 631 343
Autres produits		-	17 827	52 054
Autres charges	13	(60 698)	(66 928)	(267 944)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 869 339	2 927 519	12 415 253
Régularisation du résultat d'exploitation		(47 287)	(263 580)	(1 346 304)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 822 053	2 663 938	11 068 949
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47 287	263 580	1 346 304
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		174 219	243 445	105 196
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		63 463	189	326 055
Frais de négociation de titres		(8 880)	(10 906)	(27 693)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 098 141	3 160 246	12 818 810

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>3 098 141</u>	<u>3 160 246</u>	<u>12 818 810</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	2 869 339	2 927 519	12 415 253
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	174 219	243 445	105 196
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	63 463	189	326 055
Frais de négociation de titres	(8 880)	(10 906)	(27 693)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(10 939 927)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 699 807)</u>	<u>18 493 900</u>	<u>(6 659 411)</u>
Souscriptions			
- Capital	22 396 965	54 381 575	156 346 257
- Régularisation des sommes non distribuables	7 753	315 966	547 697
- Régularisation des sommes distribuables	1 346 541	2 847 505	3 094 610
Rachats			
- Capital	(23 958 821)	(36 784 163)	(161 830 245)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 470)	(100 782)	(376 915)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 480 775)	(2 166 201)	(4 440 816)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 398 334</u>	<u>21 654 145</u>	<u>(4 780 528)</u>
ACTIF NET			
En début de période	209 931 166	214 711 694	214 711 694
En fin de période	211 329 500	236 365 839	209 931 166
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 995 421	2 050 608	2 050 608
En fin de période	1 979 749	2 227 696	1 995 421
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,746</u>	<u>106,103</u>	<u>105,206</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,46%</u>	<u>1,33%</u>	<u>5,57%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 164.957.279 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		148 197 297	154 432 487	73,08%
	Obligations de sociétés		37 220 145	38 619 645	18,27%
TN0003400405	AB SUB 2010	30 000	598 800	620 861	0,29%
TN0003400405	AB SUB 2010	20 000	399 200	413 908	0,20%
TN0003400348	AMENBANK 2009 A	20 000	265 800	271 579	0,13%
TN0003400322	AMENBANK A 2008	15 000	99 930	104 400	0,05%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	750 000	786 132	0,37%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	30 000	398 700	411 311	0,19%
TN0003600574	ATBSUB2009 B1	10 000	200 000	207 871	0,10%
TN0004700712	ATL SUB 2017	7 000	280 000	288 048	0,14%
TN0004700712	ATL SUB 2017	5 000	200 000	205 749	0,10%
TN0004700670	ATL 2016-1 C	30 000	600 000	628 231	0,30%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	20 000	400 000	401 091	0,19%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	30 000	600 000	601 637	0,28%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 037 249	0,49%
	ATL 2023-1 A	7 500	750 000	756 041	0,36%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	600 000	625 479	0,30%
TN0006610430	ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	60 000	60 288	0,03%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	100 000	104 247	0,05%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	100 000	104 247	0,05%
TN0006610505	ATTIJ LEASING 2018-1 F	5 000	99 850	105 163	0,05%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	500 000	520 822	0,25%
TN0001900836	BH 2009 A	20 000	306 000	310 756	0,15%
TN0001900950	BH SUB 2016-1 B	50 000	1 000 000	1 054 082	0,50%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	5 000	300 000	300 338	0,14%
TN0001901032	BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	534 326	0,25%
TN0001901024	BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	211 645	0,10%
		20 000	2 000 000	2 065 021	0,98%
TN000190060	BH SUB 2021-2				
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 712 432	1,76%
TN0003100765	BNA SUB-2018/1 A V	25 000	500 000	523 183	0,25%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	28 000	372 120	387 887	0,18%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	50 000	2 000 000	2 102 266	0,99%
TN0003100757	BNA SUB A 2018-1	10 000	200 000	208 426	0,10%

TN0003100757	BNA SUB A 2018-1	15 000	300 000	312 639	0,15%
TN0003100757	BNA SUB A 2018-1	7 500	150 000	156 320	0,07%
TN0003100757	BNA SUB A 2018-1	7 500	150 000	156 320	0,07%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	450 000	453 082	0,21%
TN0001300656	BTE 2016 B	50 000	1 000 000	1 010 756	0,48%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	133 657	0,06%
TN0007310337	HL 2016-2 B	5 000	100 000	102 116	0,05%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	403 372	0,19%
TN0007310410	HL 2017-2 B	30 000	1 200 000	1 254 507	0,59%
TN0007310410	HL 2017-2 B	2 842	113 680	118 844	0,06%
TN0007310337	HL 2016-2 B	5 000	100 000	102 116	0,05%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	800 000	809 258	0,38%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	403 372	0,19%
TN0007310360	HL 2017-1 B	3 000	59 400	59 988	0,03%
TN0005260138	MEUBLATEX 2015 B	9 000	180 000	188 486	0,09%
TN0005260138	MEUBLATEX 2015 B	1 000	19 960	20 933	0,01%
TN0005260146	MEUBLATEX2015 C	1 000	19 960	20 933	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	50 000	625 000	628 651	0,30%
TN0002601029	STB 2008/2	20 000	254 400	255 607	0,12%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	31 280	3 128 000	3 391 198	1,60%
TN0002601144	STB SUB-2019/1 A F	675	27 054	27 803	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	97 000	97 757	0,05%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	125 591	125 804	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	17 252	1 725 200	1 746 059	0,83%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	500	50 000	50 605	0,02%
TN0002101913	TL 2016-1 B	30 000	600 000	636 690	0,30%
TN0002101939	TL SUB 2016	20 000	400 000	402 059	0,19%
TN0002101962	TL 2017-1 B	10 000	400 000	420 310	0,20%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 035 288	0,49%
TN0003900230	UIB 2009-1 B	40 000	531 600	548 069	0,26%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	700 000	723 067	0,34%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	900 000	926 967	0,44%
TN0003900388	UIB SUB 2016	35 000	700 000	709 666	0,34%
TN0003900388	UIB SUB 2016	25 000	500 000	506 904	0,24%
	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 726	0,48%
	Obligations de L'Etat		70 137 517	72 838 036	34,47%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	1 368 750	1 425 539	0,67%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	3,49%
TN0008000846	EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	9,97%
TN0008000903	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	4,93%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	4,44%
TNYZ06UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	26 184	2 611 296	2 679 155	1,27%
TN5XXZZ454U2	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	11 429 478	5,41%

TNPSL0PEJVO7	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 A	3 537	34 375	34 582	0,02%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2-2022 C	5 000	500 000	530 404	0,25%
TN4A4WPDZOC1	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TF	40 000	4 000 000	4 164 962	1,97%
TNIZ090I5G66	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TV	10 000	1 000 000	1 040 721	0,49%
TNVFSFLG1FH4	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 C TV	5 000	500 000	513 597	0,24%
TNOAYHSVTHY1	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 A TF	7 693	73 096	75 345	0,04%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 B TF	7 500	750 000	780 125	0,37%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 B TF	7 500	750 000	770 551	0,36%
TNCGJF5TW027	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TF	6 500	650 000	655 864	0,31%
TN3C6DVEWM76	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TV	5 000	500 000	504 064	0,24%
	Bons du trésor assimilables		40 839 636	42 974 806	20,34%
TN0008000366	BTA 04-2024	16 764	16 182 636	17 478 083	8,27%
TN0008000622	BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 951 060	3,29%
TN0008000580	BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 115 580	4,31%
TN0008000655	BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 430 084	4,46%
	Titres OPCVM		9 999 124	10 524 792	4,98%
TNJHP6Z3X2D1	– SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	60 197	7 841 785	8 344 568	3,95%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	19 451	2 157 339	2 180 224	1,03%
	TOTAL		158 196 421	164 957 279	78,06%
	Pourcentage par rapport à l'actif				77,92%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 27.273.244 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Garant	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2023	% actif net
	Comptes à terme STB	- -	8 200 000	8 217 606	3,89%
	Placement au 15/06/2023 (au taux de 9,82%) 90 jours	- - -	4 000 000	4 012 053	1,90%
	Placement au 20/06/2023 (au taux de 9,82%) 90 jours		2 200 000	2 204 262	1,04%
	Placement au 27/06/2023 (au taux de 9,82%) 91 jours		2 000 000	2 001 291	0,95%
	Prise en pension livrée (*)		5 000 000	5 072 178	2,40%
	Pension livrée STB au 11/04/2023		5 000 000	5 072 178	2,40%
	Certificats de dépôt		13 969 532	13 983 460	6,62%
TN6D6XAODTS0	Certificat de dépôt STB au 02/04/2023 (au taux de 9,82%) 10 jours		1 995 647	1 999 129	0,95%
TNBZ6NFFS333	Certificat de dépôt STB au 06/04/2023 (au taux de 9,82%) 10 jours		11 973 885	11 984 331	5,67%
	TOTAL		27 169 532	27 273 244	12,91%
	Pourcentage par rapport à l'actif				12,88%

(*):

Désignation	Période	taux	côût d'acquisition	valeur 30/06/2021
Prise en pension 4988 BTA 6% octobre 2023 2022	67 jours	7%	5 000 000	5 072 178

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à D : 108.604 contre D : 246.326 au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur BTA	1 808	1 804	1 808
Retenues à la source sur obligations	92 505	84 119	83 767
Autres (*)	14 291	160 404	14 291
Total	<u>108 604</u>	<u>246 326</u>	<u>99 866</u>

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à D :344.862 contre D : 383.139 au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	82 167	92 070	83 161
Dépositaire	52 610	57 258	97 144
Commission de distribution	210 085	233 810	216 472
Total	<u>344 862</u>	<u>383 139</u>	<u>396 777</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à D : 33.192 contre D : 53.548 au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	18 072	20 468	18 311
Retenue à la source	13 443	30 096	6 282
Autres (TCL)	1 678	2 984	2 343
Total	<u>33 192</u>	<u>53 548</u>	<u>26 936</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	198 860 669
Nombre de titres	1 995 421
Nombre d'actionnaires	2 322

Souscriptions réalisées

Montant	22 396 965
Nombre de titres émis	224 736
Nombre d'actionnaires nouveaux	

Rachats effectués

Montant	(23 958 821)
Nombre de titres rachetés	(240 408)
Nombre d'actionnaires sortants	

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 463
Régularisation des sommes non distribuables	(3 717)
Frais de négociations de titres	(8 880)

Capital au 31-03-2023

Montant	197 523 898
Nombre de titres	1 979 749
Nombre d'actionnaires	2 322

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à D : 2.437.962 contre D : 2.724.056 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<u><i>Revenus des obligations</i></u>	<u>691 653</u>	<u>1 057 840</u>	<u>3 651 470</u>
- Intérêts	691 653	1 057 840	3 651 470
<u><i>Revenus des OPCVM</i></u>	-	-	<u>458 542</u>
- Dividendes	-	-	458 542
<u><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></u>	<u>1 743 838</u>	<u>1 666 217</u>	<u>7 237 439</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 743 838	1 666 217	7 237 439
TOTAL	2 435 491	2 724 056	11 347 452

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à D : 790.207 contre D : 583.053 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des prises en pension livrée	282 878	-	640 320
Intérêts des comptes à terme	85 917	-	128 951
Intérêts des certificats de dépôt	421 412	583 053	1 801 887
TOTAL	790 207	583 053	2 571 158

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à D : 295.661 contre D : 330.490 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Rémunération du gestionnaire	216 748	242 281	943 691
Rémunération du dépositaire	39 457	44 105	171 788
Commission de distribution	39 457	44 105	171 788
TOTAL	295 661	330 490	1 287 267

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à D : 60.698 contre D : 66.928 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Redevance CMF	52 609	58 806	229 051
TCL	8 089	8 121	34 870
Autres	-	1	4 023
TOTAL	60 698	66 928	267 944

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.